Image not found or type unknown

Annulation avertissement absence injustifie

Par **jon281085**, le **11/02/2014** à **15:40**

Bonjour ,ayant eu un avertissement pour une absence injustifier j'es saisie le tribunal des prudhommes pour l'annule, je voudrais savoir si il es annule si je pourai considerer cette absence comme justifier car je comte demander certaine prime de presence qui ne sont pas mentionner dans cette affaire
merci davance

Par **P.M.**, le **11/02/2014** à **15:57**

Bonjour,
Il faudrait en savoir plus sur cette absence et même les conditions du versement de la prime de présence ou d'assiduité ainsi que sur vos demandes devant le Conseil de Prud'Hommes car en fonction de celle-ci, la Juridiction peut répondre d'une manière différente et considérer que soit il n'y a pas de faute soit elle ne mérite pas un avertissement ou même que la prime de présence est due ou qu'elle ne l'est pas si l'employeur ne l'a pas versée...

Par **jon281085**, le **11/02/2014** à **19:52**

Concernant cette absence injustifie il s'agit dune journee qui netait pas prevus dans mon planing,nous avons etaient prevenut la veille pour le lendemain et donc je ne pouvez pas venir a moin de changer mes horaires de travail, mon responsable de production a refuse et ma envoye un avertissement a la suite de cela, je les conteste devant le tribunal des prudommes.

Concernant la prime que je conte reclamer il sagit dun bonus semestriel que lon peut avoir si on es pas malade ou si on a pas dabsence injustifie

Par **P.M.**, le **11/02/2014** à **20:33**

Il semble déjà que les conditions de l'attribution de la prime soient contestables si toute les absences qui ne constituent pas du temps de travail effectif ne sont pas visées...
D'autre part, ce qui pourrait être contesté c'est un délai de prévenance insuffisant en fonction des circonstances et si l'employeur pouvait en respecté un plus long ainsi éventuellement

qu'une absence de repos hebdomadaire si c'est le cas...

Par **jon281085**, le **11/02/2014** à **22:44**

oui le delais de prévenance est insufisant ,c'est pour cela que j'es saisie le tribunale des prudhommes.

je vous remercie de votre réponse

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés